**COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN**

**Rapport sur**

***les Objectifs du Millénaire pour le Développement***

***OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement***

*23 Septembre 2013*

Sommaire

[Liste des Tableaux 3](#_Toc367643641)

[Liste des Graphiques 3](#_Toc367643642)

[Liste des acronymes 4](#_Toc367643643)

[Introduction 5](#_Toc367643644)

[I. Cible 8A : 6](#_Toc367643645)

[***Poursuivre la mise en place d’un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire*** 6](#_Toc367643646)

[I.1 Analyse et tendance 6](#_Toc367643647)

[I.2 Situation de la mise en œuvre 10](#_Toc367643648)

[I.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale 12](#_Toc367643649)

[I.4 Recommandations spécifiques et générales 13](#_Toc367643650)

[II Cible 8B : 15](#_Toc367643651)

[***Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement*** 15](#_Toc367643652)

[II.1 Analyse et tendance 15](#_Toc367643653)

[II.2 Situation de la mise en œuvre 19](#_Toc367643654)

[II.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale 21](#_Toc367643655)

[II.4 Recommandations spécifiques et générales 22](#_Toc367643656)

[III Cible 8C : 24](#_Toc367643657)

[***Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).*** 24](#_Toc367643658)

[III.1 Analyse et tendance 24](#_Toc367643659)

[III.2 Situation de la mise en œuvre 26](#_Toc367643660)

[III.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale 27](#_Toc367643661)

[III.4 Recommandations spécifiques et générales 28](#_Toc367643662)

[IV Cible 8D : 29](#_Toc367643663)

[***En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement*** 29](#_Toc367643664)

[IV.1 Analyse et tendance 29](#_Toc367643665)

[IV.2 Situation de la mise en œuvre 32](#_Toc367643666)

[IV.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale 33](#_Toc367643667)

[IV.4 Recommandations spécifiques et générales 33](#_Toc367643668)

[V Cible 8E : 35](#_Toc367643669)

[***En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous*** 35](#_Toc367643670)

[V.1 Analyse et tendance 35](#_Toc367643671)

[V.2 Situation de la mise en œuvre 38](#_Toc367643672)

[V.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale 39](#_Toc367643673)

[V.4 Recommandations spécifiques et générales 40](#_Toc367643674)

[Conclusion 41](#_Toc367643675)

[Bibliographie 43](#_Toc367643676)

# Liste des Tableaux

[Tableau N° 1 : Taux de couverture et d'ouverture du commerce international (% ) 6](#_Toc367643677)

[Tableau N°2 : Evolution de la structure des exportation de 1990 à 2012 9](#_Toc367643678)

[Tableau N° 3 : Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8A 12](#_Toc367643679)

[Tableau N° 4 : Répartition du coût des OMD (en millions de $) 17](#_Toc367643680)

[Tableau N° 5 : Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8B 22](#_Toc367643681)

[Tableau N°6  : Evolution du stock de la dette (en millions de Fc) 25](#_Toc367643682)

[Tableau N° 7: Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8C 28](#_Toc367643683)

[Tableau N° 8 : Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8D 33](#_Toc367643684)

[Tableau N° 9 : Evolution du nombre des abonnés au téléphone fixe 35](#_Toc367643685)

[Tableau N° 10 : Evolution du nombre des abonnés au téléphone mobile 36](#_Toc367643686)

[Tableau N° 11 : Evolution du nombre des abonnés à internet 37](#_Toc367643687)

[Tableau N° 12 : Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8E 39](#_Toc367643688)

# Liste des Graphiques

[Graphique N°1 : Evolution du commerce extérieur. 7](#_Toc367643795)

[Graphique N°2 : Evolution du commerce extérieur. 8](#_Toc367643796)

[Graphique N°3 : Prévisions des pertes douanières dues au libre échange 8](#_Toc367643797)

[Graphique N°4 : Evolution des trois principaux produits d’exportation 10](#_Toc367643798)

[Graphique N°5 : Proportion de l’APD destinée aux secteurs de base 16](#_Toc367643799)

[Graphique N°6 : Répartition sectorielle de l’Aide Publique au Développement 17](#_Toc367643800)

[Graphique N°7 : Evolution de l’Aide Publique au développement 18](#_Toc367643801)

[Graphique N° 8 : Evolution comparée des envois de fonds de la Diaspora, de l’Aide publique au développement et des exportations (en millions de Fc) 19](#_Toc367643802)

[Graphique N°9: Evolution du stock de la dette en rapport avec le PIB 25](#_Toc367643803)

[Graphique N°10: Evolution du service de la dette en % des exportations 26](#_Toc367643804)

[Graphique N° 11 : Proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels 30](#_Toc367643805)

[Graphique N° 12 : Evolution de la consommation en médicaments essentiels 31](#_Toc367643806)

[Graphique N° 13 : Evolution de la consommation en médicaments essentiels 31](#_Toc367643807)

[Graphique N° 14 : Nombre de lignes fixe pour 100 habitants 36](#_Toc367643808)

[Graphique N° 15 : Nombre de téléphones mobiles pour 100 habitants 37](#_Toc367643809)

[Graphique N° 16 : Nombre d’abonnés à internet pour 1000 habitants 38](#_Toc367643810)

# Liste des acronymes

AGOA : African Growth and Opportunity Act

AFOA : Afrique Orientale et Australe

APE : Accord de Partenariat Economique

AID : Agence International pour le Développement

ANRTIC : Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l’Information et de Communication

APD : Aide Publique au Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

BEI : Banque Européenne d’Investissement

CAD : Comité d'aide au développement

CAMUC : Centrale d’Achat des Médicaments

CDMT : Cadre des Dépenses et Moyens Termes

COI: Commission de l’Océan Indien

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa

CREF : Cellule des Réformes Economiques et Financières

EDIC : Etude Diagnostic pour l’Intégration du Commerce

FMI : Fonds Monétaire International

IADM :Initiative Allègement de la Dette Multilatérale

IPPTE : Initiative des Pays Pauvres Très endettés

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OCI : Organisation de la Conférence Islamique

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

PIB : Produit Intérieur de Brut

PIP : Programme des Investissements Publics

PIB : Produit Intérieur Brut

PNAC : Pharmacie Nationale des Comores

PVD : Pays en Voie de Développement

RNB : Revenu National de Brut

SADC : Southern African Development Community

SCRP : Stratégie de Croissance de Réduction de Pauvreté

SFI : Société Financière Internationale

TSA : Tout Sauf les Armes

VAN : Valeur Actuelle Nette

# Introduction

L’objectif du Millénaire pour le Développement « mettre en place un partenariat mondial pour le développement » (OMD 8) constitue un ensemble de conditions à mettre en œuvre conjointement par la communauté internationale et le pays bénéficiaire dans le cadre bilatéral ou multilatéral pour pouvoir atteindre les sept objectifs du millénaire pour le développement. En effet, la situation économique et financière difficile des Pays en développement (PVD), notamment les Comores, ne permet pas à eux seuls d’atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. C’est pourquoi, il a été recommandé à la communauté internationale d’accompagner ces pays dans la réalisation des OMD, à travers les mesures suivantes : (1) mettre en place un système commercial ouvert, réglementé et sans discrimination, (2) répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, notamment les pays sans littoral et les petits Etats insulaires (3) traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme ; (4) rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement ; (5) faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

La cible la plus déterminante dans cet objectif 8 des OMD est celle relative à l’augmentation nécessaire de l’aide publique au développement. En effet, la réalisation des OMD dans les délais requis demandent des efforts supplémentaires en matière de financement des actions relatives aux OMD. Face à ce défi, les pays développés se sont engagés de porter la proportion de l’aide publique au développement à 0,7 % de leur revenu national brut. Par ailleurs, il est demandé à la communauté internationale et aux pays en développement d’œuvrer en faveur d'une bonne gouvernance, d’un développement économique durable et de la lutte contre la pauvreté, tant au niveau national qu'international.

L’évaluation de cet objectif spécifique qui engage au même titre la communauté internationale et le pays, consistera à analyser pour chaque cible les tendances et les réalisations des indicateurs durant ces dernières années. Nous allons ensuite pour chaque cible analyser la situation de mise en œuvre, les défis et les principales recommandations pour atteindre ou se rapprocher de la cible.

# Cible 8A :

# ***Poursuivre la mise en place d’un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire***

Dans cette partie, il sera analysé le partenariat économique et commercial des Comores avec le reste du monde, et ses impacts sur l’économie et la lutte contre la pauvreté. L’analyse des indicateurs suivants, nous permettra d’apprécier les progrès réalisés et le chemin qui reste à parcourir pour l’atteinte de l’OMD 8 en 2015

## I.1 Analyse et tendance

***Commerce international***

L’économie comorienne est une petite économie ouverte qui connait une croissance de ses échanges commerciaux. Le taux d’ouverture était de 39% du PIB en 1990 , se situe à 57% en 2012 et prévu à 81% en 2015.

Tableau N° 1 : Taux de couverture et d'ouverture du commerce international (% )

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1990 | 2003 | 2005 | 2009 | 2012 | 2015 |
| ***Taux de couverture*** | 21% | 39% | 12% | 6% | 7% | 5% |
| ***Taux d'ouverture*** | 39% | 30% | 29% | 43% | 57% | 81% |

*Source : BCC et FMI*

L’analyse du tableau n°1 montre que l’ écart entre les importations et les exportations n’a cessé de se creuser de 1990 à 2012. Le taux de couverture des importations par les exportations représentaient 21% en 1990, 39% en 2003 et seulement 7% en 2012. Suivant les prévisions des échanges commerciaux, le taux de couverture s’élèverait à seulement 5% en 2015. Cette dégradation de la balance commerciale est expliquée par la forte domination des importations dans l’économie comorienne et par le faible niveau des exportations due à la dégradation des cours mondiaux du principal produit d’exportation des Comores (la vanille). Pendant longtemps, la vanille était le premier produit d’exportation des Comores, devancé aujourd’hui par le girofle).

Le graphique ci-dessous illustre le phénomène.

#### Graphique N°1 : Evolution du commerce extérieur.

*Source : BCC et FMI*

Si cette tendance se poursuit, le fossé importation/exportation continuera davantage à se creuser en 2015. Toutefois, le gouvernement vient d’adopter un document de politique commerciale et entrain de mobiliser des ressources du plan à moyen terme pour le développement du commerce qui devrait permettre d’améliorer la situation des échanges.

***Commerce régional (Comesa)***

Les Comores qui ont ratifié le traité du Comesa depuis 1986 ont adhéré à la Zone de Libre échange en 2006. Cela suppose entre autre, la levée des droits de douane entre les Etats membres. La mise en pratique de cette décision n’a été effective qu’en 2012, avec la mise en place d’un bureau de vérification de l’authenticité de l’origine des marchandises en provenance des Etats membres.

Les échanges commerciaux avec les pays membres du COMESA suit la même tendance que le commerce global.

#### Graphique N°2 : Evolution du commerce extérieur.

*Source : BCC et FMI*

Le graphique n°2, montre une croissance rapide des importations et une faible croissance des exportations à destination des pays membres du COMESA.

Il est encore très tôt pour pouvoir évaluer les effets pour le cas des Comores, de la libre circulation des biens et services dans l’espace COMESA. Toutefois, il est à noter d’ores et déjà la faiblesse des exportations comoriennes par rapport à ses importations en provenance de cette zone.

***Prévisions de pertes de recettes douanières***

Les Comores, sont confrontés au dilemme de devoir respecter ses engagements vis à vis du Comesa, d’une part et d’autre part de vouloir minimiser les pertes nettes des recettes douanières.

Le graphique ci-dessous montre que, compte tenu de la faiblesse des exportations et de la croissance des importations en provenance des pays du Comesa, les pertes de recettes seront de plus en plus importantes d’année en année.

#### Graphique N°3 : Prévisions des pertes douanières dues au libre échange

*Source : Estimations faites pour l’étude*

Les pertes douanières engendrées par la mise en place de la zone de libre échange sont estimées à 50 millions de Fc en 1990 et se situent à 498 millions de Fc en 2012. Les Comores ont bénéficié d’un million de dollars sous forme de compensation des pertes douanières de subies pour l’année en 2012.

***Contribution des secteurs d’exportations au développement économique et dans la lutte contre la pauvreté***

Les exportations comoriennes sont très faibles et ont une faible contribution à la croissance économique du pays. Elles sont peu diversifiées et sont tributaires des fluctuations du marché mondial des produits de rente. L’évolution des exportations comoriennes montrent qu’elles représentaient 7% du PIB en 1990, et seulement 4% en 2012.

Les exportations sont constituées à 90% des trois principaux produits de rente suivants : la vanille, le Girofle et l’Ylang Ylang. La structure globale des exportations comoriennes n’a pas beaucoup évolué depuis plusieurs décennies, elle est toujours dominée par ces trois produits, dont la production et l’exportation sont fortement influencées par la demande.

Tableau N°2 : Evolution de la structure des exportation de 1990 à 2012

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1990 | 2003 | 2005 | 2009 | 2012 | **Prévision 2015** |
| Vanille | 53% | 78% | 28% | 12% | 8% | 8% |
| Girofle | 8% | 13% | 43% | 61% | 76% | 80% |
| Ylang Ylang | 31% | 6% | 21% | 14% | 9% | 8% |
| Autres produits | 8% | 3% | 7% | 13% | 7% | 4% |
| **Total des exportations** | **4797** | **11695** | **4 757** | **5 297** | **7215** | **8400** |
| **Part des exportations dans le PIB** | 7% | 8% | 3% | 3% | 4% | 4% |

*Source : Direction de Statistique*

L’effondrement du prix mondial de la vanille de 2003 à 2012 (de 200 euros à 20 euros la tonne), a eu comme conséquence la baisse brutale de la valeur des exportations de ce produit. Ainsi, de 9,1 milliards de Fc en 2003, la valeur des exportations de la vanille n’est plus que de 0,5 milliard de Fc en 2012, soit seulement le vingtième des exportations de 2003 (graphique n°4).

La chute des cours mondiaux de la vanille durant ces dix dernières années et la hausse du prix mondial du girofle, ont eu comme conséquence une modification dans le classement des trois principaux produits d’exportation. En 1990, la vanille était le premier produit d’exportation des Comores, avec 53% des exportations totales, suivie de l’Ylang Ylang (31% des exportations). En 2012, le girofle est devenu le premier produit d’exportation représentant 76% des exportations, suivi de l’Ylang Ylang (9% des exportations) et en dernière position, la vanille (8% des exportations).

Le graphique ci-dessous relate l’évolution des exportations des trois principaux produits de 1990 à aujourd’hui. Les exportations de la vanille suit une tendance à la baisse depuis 2003. Quand aux exportations du girofle, elles ont connu une tendance à la hausse durant la période 1990 à 2012, et celles de l’Ylang Ylang, une tendance quasi stable.

#### Graphique N°4 : Evolution des trois principaux produits d’exportation

*Source : Banque centrale des Comores, FMI et projection faite pour l’étude*

L’historique des exportations comoriennes montre que l’Ylang Ylang était dans les années 70, le premier produit d’exportation. L’émergence d’autres produits d’essence concurrentiel au niveau mondial a entrainé une baisse du prix mondial et donc un abandon progressif de la culture de l’Ylang Ylang au profit de la vanille qui à l’époque, connaissait une évolution croissante du prix mondial. La vanille est devenue ainsi dans les années 1980 le premier produit d’exportation des Comores.

La chute brutale du cours mondial de la vanille à partir de 2003, a eu comme conséquence immédiate, la baisse des exportations de la vanille. La dégradation du cours de la vanille (divisé par 10 en moins de 10 ans), a profondément modifié l’économie rurale comorienne, surtout en Grande Comore (principale région de production de vanille) . Les agriculteurs ont abandonné progressivement la culture de la vanille, qui pourtant leur apportait 80% de leur revenu. On assiste à un désintéressement des jeunes du milieu rural au métier d’agriculteur avec comme conséquence, un exode de ces jeunes vers les régions urbaines pour y.

Quant au girofle, premier produit d’exportation comorien, il est beaucoup plus cultivé dans l’île d’Anjouan. Le cours mondial est relativement favorable (comparativement à celui de la vanille), malgré les fluctuations enregistrées d’une année à l’autre..

## I.2 Situation de la mise en œuvre

***Capacité nationale de suivi et évaluation***

Au niveau national, la politique de mise en œuvre du développement du pays s’inscrit dans un cadre global qui est la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP). Le développement du commerce, notamment les échanges internationaux est une des priorités de la SCRP, notamment en son programme 1.2 « Intégration et facilitation du commerce intérieur et extérieur ». La croissance des exportations figure dans ledit programme; ceci à travers une politique commerciale ancrée sur le cadre multilatéral et le processus d’intégration économique régionale. Le gouvernement dans le cadre de la SCRP a identifié des secteurs potentiels de croissance et de diversification des exportations des produits traditionnels de rentes. Il s’agit des produits halieutiques, agro alimentaires, touristiques.

***Atouts***

* Dans le cadre du processus d’intégration régionale, les Comores ont adhéré en 2006 à la zone de libre échange de la Comesa. Ce qui permet au pays d’exporter ses produits sans droits de douane vers les pays membres de la zone.
* Les Comores négocient un accord de partenariat économique au sein du groupe AFOA (Afrique Orientale et Australe). Il est prévu que les produits d’origine Europe, et ceux de l’AFOA bénéficieraient des droits à taux 0 dans les douanes respectives.
* Les Comores ont demandé en 2007 leur adhésion à l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En déposant l’aide mémoire en juillet 2013, les Comores vont bénéficier davantage des ressources pour l’aide au Commerce.
* Une loi sur la concurrence a été élaborée en 2013 permettant de lutter contre la concurrence déloyale.
* Le gouvernement a adopté une nouvelle loi portant code des investissements, en 2007 et mis en place une Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI)

***Faiblesses***

Au niveau des échanges commerciaux avec l’extérieur, on peut noter les principales faiblesses suivantes :

* Une base productive est limitée : en effet, pour pouvoir exporter, il faudrait d’abord produire davantage des produits d’exportation.
* Le coût de la production est très élevé  par rapport à la moyenne régionale: Il est constaté que les produits comoriens ne sont pas compétitifs tout simplement, car le coût de production est très élevé. Le coût de production comprend entre autre, le coût de l’énergie, des télécommunications, de la main d’œuvre, du transbordement
* Les produits comoriens ne sont pas au norme : il a été constaté que les Comores , ne bénéficient pas des avantages qui lui sont offerts par les différents accords de partenariat au niveau international, notamment l’AGOA, les APE, parce que les produits ne sont pas au norme qualité exigé ou bien ne répondent pas aux normes SPS (Santé et phytosanitaire) .
* Absence de promotion du commerce extérieur : Très peu de structures agissent pour la promotion des produits comoriens.

***Efficacité et efficience des programmes et interventions* et durabilité des progrès**

Les programmes et interventions en faveur du développement du commerce international se sont tous focalisés sur les aspects de libre échange et de levée des barrières douanières. Des conditions nécessaires pour le développement du commerce international mais non suffisantes pour augmenter les exportations comoriennes. Ces derniers temps, des programmes et interventions sont développés et mis en œuvre en faveur d’une augmentation des capacités d’exportation . Cependant, on constate une très faible évolution de la production dans le domaine concerné, traduisant ainsi une efficacité et une efficience limitées de l’action entreprise. Le pays en partenariat avec le Qatar a mis en place un projet de capture et d’exportation de poissons. Le projet démarre avec une production de 10 tonnes par jour pour aboutir à 60 tonnes. Un autre projet structurant dans le domaine de la production et de l’exportation, de produits de rente dans le cadre intégré est en cours d’exécution.

## I.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale

Dans le domaine du commerce international, le défi que les Comores doit relever, se focalise essentiellement dans la mise en place d’une stratégie de croissance des exportations et de substitution des importations. L’objectif recherché est de pouvoir exploiter le potentiel des échanges commerciaux aux fins de la relance d’une croissance forte et d’une réduction de la pauvreté. La question qui se pose est la suivante : Comment profiter des échanges et de la forte ouverture des Comores vers le monde extérieur pour favoriser un développement économique durable et de lutte contre la pauvreté ?

Les Comores doivent se servir de ses atouts en matière de coopération internationale. Les Comores sont membres de plusieurs groupes régionaux, notamment l’OCI, le COMESA, et la COI. Ils participent aussi aux négociations pour un futur accord sur la zone tripartite entre le COMESA, le SADC et l’EAC. Il est indispensable que le pays trouve sa place dans les marchés régionaux pour lesquels ils sont signataires. Les Comores souffrent d’handicaps structurels qui limitent leur champ d’action, mais ils ont aussi des atouts importants qui pourraient leur permettre de devenir un centre clé pour les commerces intra-régionaux.

Les priorités retenues pour la réalisation de la cible 8A sont résumées dans le tableau ci après :

Tableau N° 3 : Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8A

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Instruments** | **Priorités au niveau national** | **Priorités en matière de coopération internationale** |
| **National**   * SCRP *(Programme prioritaire 1.2 : Intégration et facilitation du commerce intérieur et extérieur)* * Politique Commerciale * Cadre intégré renforcé | * Redéfinition des actions prioritaires SCRP en matière de commerce * Mise en œuvre de la politique commerciale et du cadre intégré renforcé | * Ajuster les programmes de coopération aux priorités SCRP dans le cadre du commerce * Assister le pays dans la mise en œuvre de la politique commerciale et du cadre intégré |
| **International**   * Comesa * OMC * APE * AGOA * CNUCED | * Cibler l’exportation de quelques nouveaux produits * Cibler quelques produits de substitution d’importation * Négocier des facilités spécifiques pour bénéficier des instruments internationaux | * Alléger les contraintes liées aux normes d’exportation      * Accompagner le pays à diversifier les exportations * Accompagner le pays à une politique de substitution des importations |

***Source : Direction Générale du Commerce (Service OMC)***

## I.4 Recommandations spécifiques et générales

Se fondant sur l’adoption récente d’une politique commerciale, l’Union des Comores (Comores par la suite) pourrait devenir le carrefour des commerces entre les pays du Moyen-Orient, du COMESA et des pays de l’Océan Indien dans les dix prochaines années. Cela présuppose que des changements structurels, physiques, réglementaires soient opérés dès maintenant.

Le pays doit ainsi développer ses capacités et son potentiel de production pour diversifier ses exportations en les axant à des produits plus compétitifs et à forte valeur ajoutée (agro alimentaire, conserverie halieutique, ..etc). Parallèlement, il doit bâtir une stratégie de substitution de certains produits importés qui peuvent être produits localement.

Les actions à mener prochainement dans ce domaine seraient d’élaborer une stratégie de diversification des exportations et de substitution des importations, nécessitant au préalable une relance de la production nationale. Les axes retenus dans le document de politique commerciale sont les suivants :

***En matière de valorisation et diversification des exportations :***

1. Exporter directement vers les pays importateurs sans intermédiaires. Cela devrait réduire les frais d’intermédiation et pourrait augmenter le prix payé aux producteurs et inciter donc la production et l’emploi ;
2. Diversifier les marchés d’exportations des huiles essentiels. Il existe une demande au niveau de la COI (principalement l’Ile Maurice) qu’il faudrait exploiter. A travers une stratégie de marketing et un branding réussi de l’huile de Canaga « Made in Comoros », essayer de pénétrer ces marchés.
3. Diversifier les produits exportés et augmenter la valeur ajouté avec l’utilisation des huiles essentiels dans des produits savonniers et/ou de beauté « made in Comoros ».
4. La fabrication des produits intermédiaires comme les arômes à base de vanille et autres épices pourrait satisfaire la demande locale pour l’entreprise qui produit le coca-cola et qui utilise ces arômes, ainsi que Yako qui fabrique des produits laitiers localement à base de vanille (comme les yaourts, les glaces…). A l’heure actuelle ces arômes sont importés.
5. Relancer les initiatives privées d’exportation des produits halieutiques (Langoustes,…etc)
6. Mettre en œuvre la stratégie existante en matière de développement touristique.
7. étudier les potentialités et la compétitivité des produits comorien sur le marché chinois et arabe ;
8. Introduire une subvention à l’exportation, pour ramener les exportations à un niveau qui permettrait d’atteindre l’objectif du Gouvernement (permis car encore non membre de l’OMC).

***En matière de substitution des Importations***

1. Mettre en place une stratégie de substitution de l’importation : produire localement certains produits importés (tels les épices, le volaille) en augmentant la production domestique. Cela sera possible à travers une sensibilisation des producteurs à la demande du marché et un accompagnement financier.
2. substituer les importations des produits manufacturiers à haut niveau de main d’œuvre et ceux à faible intensité technologique qui devront être produits localement ;
3. substituer les importations des produits alimentaires et favoriser la production locale pour atteindre une autosuffisance alimentaire dans le moyen terme.
4. renforcer la stratégie de diversification des pays d’importation pour essayer de trouver des produits à meilleur marché ;
5. changer le régime alimentaire vers des produits qui puissent être produits localement à travers une campagne de promotion de certains produits, comme par exemple, les pommes de terre à la place du riz (importé). La production de pommes de terre est plus facile et nécessite moins d’interventions que pour les rizières. En plus, la pomme de terre pourrait être cultivée en hauteur, et sur des terrains en pente ;
6. Revoir le rôle des intermédiaires agrées. A présent, les importations en provenance de tous les pays étrangers et dont la valeur est égale ou supérieur à 500'000 FC doivent être domiciliées chez des intermédiaires agréés (décret n. 87-005/PR). Cela peut amener une situation d’oligopole des intermédiaires qui fixent les prix à la vente dans le marché local en donnant lieu à une hausse des prix à la consommation

# II Cible 8B :

# ***Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement***

***Indicateurs***

* ***Indicateur 8.1 :*** *Montant net de l'APD totale en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (CAD/OCDE)*
* ***Indicateur 8.2 :*** *Proportion de l'ADP bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)*
* ***Indicateur 8.5 :*** *APD reçue par les petits Etats insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut*
* ***Indicateur :*** *Envois de fonds de la diaspora*

## II.1 Analyse et tendance

***Indicateur 8.1 :*** *Montant net de l'ADP totale en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (CAD/OCDE)*

L’aide des membres du Comite d’assistance au développement (CAD) de l’Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) continue de décroitre. Selon le rapport sur les OMD de 2013 pour l’Afrique, le montant de l’APD a été estimée à 125 milliards de dollars en 2012, en régression de 4 pour cent (en termes réels) par rapport à 2011 (OCDE, 2013).. L’APD des pays donateurs destinée à l’Afrique est en régression de 3 pour cent. D’après les données historiques, c’est la première fois, qu’on assiste à une diminution de l’APD sur deux années consécutives depuis 1996-1997,. Cette tendance dégressive de l’APD est imputable au prolongement des crises financières, particulièrement celle de la zone euro.

L’on est donc encore loin des objectifs mondiaux qui avaient recommandé aux pays développés de consacrer 0,7% de leur RNB à l’APD.

***Indicateur 8.2 :*** *Proportion de l'APD reçue, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, agriculture, eau salubre et assainissement)*

Il est à noter que les quatre secteurs ici étudiés regroupent la quasi intégralité des OMD, à savoir les six premiers OMD et une cible sur quatre du septième OMD.

En Union des Comores, durant la période 1990 à 2012, la part de l’aide publique au développement consacrée aux secteurs sociaux de base a été en moyenne de 48% ; soit un peu moins de la moitié du volume total de l’aide accordé aux Comores. La part de l’APD destinée aux secteurs sociaux est passée de 45% en 1990, à 55% en 2012. On est donc encore loin d’un objectif de 80% des investissements consacrés aux secteurs sociaux de base tels que préconisés pour la réalisation des OMD en Afrique.

#### Graphique N°5 : Proportion de l’APD destinée aux secteurs de base

*Source : Commissariat Général au Plan (Service du PIP)*

Pour la période 2003 – 2012, l’analyse sectorielle montre que c’est le secteur de la nutrition/agriculture qui a bénéficié le plus d’aide au développement avec 19% du total, suivi du secteur santé (14%), ensuite celui de l’éducation avec 11% et enfin celui de l’eau et de l’assainissement avec 3% du total de l’Aide publique.

#### Graphique N°6 : Répartition sectorielle de l’Aide Publique au Développement

*Source : Commissariat Général au Plan (Service du PIP)*

***Evaluation du coût des OMD***

L’Union des Comores a réalisé en 2008 un « costing » des OMD Selon les résultats de cette étude, les ressources nécessaires pour la réalisation des OMD est de 16,3 milliards de $, pour la période 2008 à 2015. Ce montant représente 3,5 fois le PIB des Comores en 2012 et plus de 28 fois l’APD et les ressources internes de l’Etat de 2012.

La répartition des coûts par OMD est la suivante :

Tableau N° 4 : Répartition du coût des OMD (en millions de $)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Coût global pour la période 2008-2015 (en millions de $) | Coût annuel  (en million de $) | Proportion en % |
| OMD1 | 2 162 | 270 | 13% |
| OMD2 | 602 | 75 | 4% |
| OMD3 | 691 | 86 | 4% |
| OMD4 | 135 | 17 | 1% |
| OMD5 | 141 | 18 | 1% |
| OMD6 | 276 | 35 | 2% |
| OMD7 | 12 295 | 1 537 | 75% |
| **Total** | **16 302** | **2 038** | **100%** |

*Source : Commissariat Général au Plan, Evaluation des Coûts des OMD, 2008*

Le coût annuel des OMD se déduit ainsi à 2,04 milliards de $. Soit 714 milliards de Fc, de ressources financières nécessaires chaque année pour financer les activités prévues dans les OMD en vue d’atteindre les cibles fixés en 2015. Il est à noter que cette somme est de loin très élevé comparé au volume habituel de l’aide publique accordé chaque année aux Comores. OMD

***Indicateur 8.5 :*** *APD reçue par les petits Etats insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut*

De 1990 à 2012, l’aide publique au développement en faveur des Comores a connu une tendance à la baisse, passant de 46% du PIB à 13% du PIB. La baisse tendancielle de l’Aide Publique accordée aux Comores est imputable à deux facteurs : (1) la crise politique et institutionnelle qu’a traversé le pays entre 1997 et 2002, qui a entrainé la suspension de l’aide internationale ; (2) la conjoncture mondiale marquée par différentes crises dont celle financière de ces dernières années *(ayant débuté aux Etats Unis en 2007, s’est prolongée en Europe ces dernières années avec le problème de la dette souveraine)*. Naturellement, cette baisse a engendré un ralentissement des activités de développement étant donné que les investissements publics aux Comores sont financés entre 80% et 90% par de l’Aide Publique au Développement.

#### Graphique N°7 : Evolution de l’Aide Publique au développement

*Source : Commissariat Général au Plan, Service PIP*

Le déclin de l’Aide Publique au Développement en faveur des Comores, explique en partie la faiblesse de la croissance économique enregistrée ces dernières décennies (en moyenne 2%).

***Indicateur:*** *Envois des fonds de la diaspora*

Les envois de fonds sont devenus aujourd’hui, la première ressource financière extérieure des Comores, loin devant l’Aide Publique au développement et les recettes d’exportation. . De 1990 à 2012, les envois de fonds de la diaspora ont été multipliés par 5 ; soit une croissance annuelle de 7%.

#### Graphique N° 8 : Evolution comparée des envois de fonds de la Diaspora, de l’Aide publique au développement et des exportations (en millions de Fc)

*Source : Banque Centrale, Commissariat Général au Plan*

Comparé aux autres sources extérieures de financement (aide publique au développement et exportations), les envois de fonds de la diaspora connaissent une croissance rapide et continue. En 2012, les envois de fonds de la diaspora représentaient 25% du PIB, deux fois l’aide publique au développement et 7 fois les exportations.

## II.2 Situation de la mise en œuvre

***Capacité nationale de suivi et évaluation***

***Atouts***

* Les Comores disposent d’un plan d’action de la SCRP. Ils sont en cours d’élaboration d’une nouvelle Stratégie, qui tiendra en compte les aspects liés au développement durable.
* Les Comores disposent d’un « costing » des OMD, un élément indicatif pour l’ appréciation des ressources nécessaires et mobilisées pour la réalisation de chaque OMD,.
* Des annonces de financement ont été faites à l’issue de la conférence de DOHA.
* Une réflexion est en cours pour la mise en place d’un dispositif de coordination de l’Aide qui contribuera à éviter le double emploi
* Le statut des Comores de Petit Etat insulaire, octroie des avantages spécifiques suivant le Plan d’action PIED (Pays Insulaires en Développement) de Maurice 2004.
* La déclaration de Paris suivi de l’engagement international en faveur des Etats fragiles ouvre de nouvelles perspectives en matière d’aide au développement
* La mise en place des collectivités territoriales constitue un atout dans la mise en œuvre des activités liées aux OMD, notamment le rapprochement nécessaire aux populations bénéficiaires des programmes.
* Les envois de fonds de la diaspora en faveur des Comores contribuent à la réalisation des projets sociaux participant à l’amélioration des OMD surtout dans le domaine social.

***Faiblesses***

* Très peu de partenaires au développement interviennent aux Comores
* Le volume réduit de l’APD est un facteur contraignant à l’atteinte aux OMD.
* La faiblesse de la capacité d’absorption et la lourdeur des procédures limitent l’utilisation à temps des ressources existantes
* La faiblesse de la capacité nationale à pouvoir mobiliser les fonds est un des éléments explicatifs du manque de ressources destinées à des activités prioritaires.

***Efficacité et efficience des programmes et interventions***

Les partenaires ne s’aligne pas nécessairement sur les priorités du pays. Malgré l’existence d’une seule stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté, les interventions des partenaires ne sont pas toutes destinées à des programmes prioritaires. Il arrive souvent que certains secteurs soient beaucoup plus dotés en financement et d’autres en souffrent de financement. Le manque de coordination d’une part entre les partenaires eux-mêmes et d’autre part, entre les partenaires et les responsables des programmes sectoriels en sont les principales causes. La mise en œuvre prochaine des résultats de dialogue sur l’engagement international de la déclaration de Paris en faveur des Etats fragiles va constituer une réponse à ce problème. Les principes 7 et 8 de cet engagement sont consacrés à la nécessité pour la communauté internationale de s’aligner sur les priorités locales et de s’accorder sur des mécanismes concrets de coordination de leurs actions

***Le mécanisme de financement National/ International***

Actuellement, les programmes prioritaires identifiés dans la SCRP sont financés par des projets soutenus par nombreux partenaires au développement. Toutefois, la mise en œuvre prochainement du mécanisme pour la coordination de l’Aide permettra de disposer des interventions sectorielles mieux coordonnées. Ainsi, pour chaque secteur d’intervention de la SCRP, un partenaire chef de file est identifié pour coordonner l’ensembles des interventions extérieures en étroite collaboration avec la partie nationale compétente dans le domaine, qui à son tour assure le chef de file au niveau national.

***Durabilité des progrès réalisés et des stratégies déployées***

La dépendance vis-à -vis de l’extérieur, pour la réalisation des OMD dans un environnement économique mondial difficile, ne permet pas d’envisager une durabilité des progrès réalisés dans le domaine des OMD. Ainsi, certaines interventions même réussies nécessitent des actions de pérennisation. Des résultats positifs obtenus l’ont été grâce à des financements extérieurs. Et comme le pays dispose que de peu de ressources intérieures, consacrées entièrement à des investissements, un risque de dégradation des progrès réalisés est à craindre. A titre d’exemple, les progrès réalisés dans la lutte contre le paludisme peuvent être compromis, si des actions d’assainissement et de prévention ne sont pas effectuées régulièrement.

## II.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale

Le principal défi que les Comores doivent faire face dans ce domaine est de pouvoir bâtir une stratégie de mobilisation des ressources pour un financement durable. Pour cela, il est nécessaire de pouvoir diversifier les sources de financement à travers l’utilisation des instruments et facilités offertes aux Comores. Le deuxième défi est l’utilisation efficace du peu de ressource existante. La question sur comment mieux coordonner les actions qui agissent dans le même objectif sectoriel doit trouver une réponse dans la réflexion en cours sur la coordination de l’aide.

Les priorités retenues pour la réalisation de la cible 8B sont résumées dans le tableau ci après :

Tableau N° 5 : Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8B

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Instruments** | **Priorités au niveau national** | **Priorités en matière de coopération internationale** |
| **National**   * SCRP et SCAAD et Plan d’action * Stratégies sectorielles * Approche Budget programme/ CDMT | * Tenir compte des OMD et de ses Coûts dans l’élaboration de la future SCAAD et du plan d’action * Cibler les actions prioritaires des OMD qui posent le plus de lacunes * Formation des cadres de planification et de gestion des ressources (exécution nationale) | * Aligner les programmes de coopération aux priorités SCAAD/OMD * Accélérer les procédures de décaissements * Assister le pays à utiliser plus d’exécution nationale |
| **International**   * Conférence de Doha * Envois de fonds de la diaspora * COI * CEA * Plan d’action en faveur des Petits Etats insulaires * PMA * Coopération multilatérale * Coopération bilatérale * ONG | * Mobiliser des fonds annoncés à la conférence de Doha * Orienter les envois de fonds dans des investissements OMD * Identifier tous les instruments de coopération et d’aide existants en faveur des Comores * Activer la coopération bilatérale et multilatérale en vue d’une mobilisation des fonds autour des instruments existants. | * Informer régulièrement les responsables sectoriels des instruments existants en vue de mobiliser des fonds. * Faciliter la mobilisation et les décaissements des fonds. * Accorder des financements complémentaires pour la réalisation des OMD * Orienter davantage les programmes de coopération en faveur des OMD en retard (OMD1, OMD2, OMD7 et quelques cibles des autres OMD) * Améliorer la coordination inter bailleurs pour une meilleure complémentarité des actions. |

***Source : Commissariat Général au Plan et Direction de la Coopération (Mirex)***

## II.4 Recommandations spécifiques et générales

***Diversification des ressources***

Comme recommandation , l’on peut suggérer aux Comores d’établir une stratégie de financement de son développement en se servant des différents instruments qui lui sont offerts.

Au niveau multilatéral, il s’agira de poursuivre le programme conclu avec le FMI sur la Facilité Elargie de Crédit (FEC), en mettant à profit les ressources PPTE. Les Comores peuvent aussi se servir des facilités prévues en faveur des PMA, des petits Etats insulaires, ainsi que de la déclaration de Paris sur l’évaluation récente des progrès des Etats fragiles. L’appartenance des Comores dans la Ligue des Etats Arabes et à l’OCI constituent des possibilités de diversification de ressources.

Au niveau bilatéral, il s’agira d’élargir le champ traditionnel de la coopération économique à différents pays, dont notamment ceux riverains. L’appartenance des Comores à différentes organisations régionales et sous régionales constituent des opportunités pour le développement des relations économiques bilatérales avec les pays en question.

Les Comoriens de l’étranger peuvent aussi participer au développement économique de leur pays. Il est à rappeler qu’en 2012, les envois de fonds de la diaspora représentaient 25% du PIB et deux fois l’APD. Il s’agira de mener des politiques attractives et incitatives avec comme objectif d’orienter une partie des fonds de la diaspora vers des secteurs sociaux prioritaires dans le cadre des plans de développement communautaires ou des secteurs productifs dans le cadre du développement des initiatives privées.

***Mobilisation des ressources existantes***

Il s’agira de mobiliser les ressources extérieures existantes en faveur des Comores pour financer certaines priorités dans les OMD. On peut citer en exemple, la mobilisation de l’ensemble des annonces faites issues de la conférence de DOHA ou d’autres conférences internationales en faveur du développement des Comores.

Les envois de fonds de la diaspora, bien que constitués des fonds privés est en pleine croissance et pourraient contribuer et à la réalisation de certains OMD. En effet, l’OMD 1 sur la réduction de la pauvreté et la création d’emplois, nécessitent des initiatives et ressources privées comme celles relatives aux envois de fonds de la diaspora. Pour cela, il y a lieu de mieux les orienter et mieux les canaliser.

***Coordination pour une meilleure utilisation des ressources***

Le pays doit s’assurer que les réalisations à travers les différents projets soient complémentaires et conformes avec les programmes prioritaires issus des plans d’actions de la SCRP. La structure mise en place récemment pour la coordination de l’aide doit être renforcée et les initiatives rendues publiques pour plus d’efficacité. Il est aussi nécessaire que le pays se dote d’un CDMT (Cadre de dépense à Moyen Terme). Ce qui permettrait de mieux canaliser l’ensemble des financements intérieurs et extérieurs à travers des programme prioritaires de moyen terme. L’approche de budget programme suivi d’une exécution nationale de l’ensemble des projets intervenant dans un programme prioritaire dans la limite des capacités nationales sera souhaitable. L’ensemble des projets agissant dans un programme sera exécuté non plus à plusieurs niveaux mais en un seul lieu. Cette démarche étant actuellement en cours d’expérimentation avec la désignation d’un seul partenaire et d’un seul responsable national chef de file par secteur.

# III Cible 8C :

# ***Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).***

***Indicateurs***

* ***Indicateur 8.11 :*** *Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).*
* ***Indicateur 8.12 :*** *Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services*

## III.1 Analyse et tendance

***Indicateur 8.11 :*** *Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).*

En 1990, le stock de la dette comorienne représentait 134% du PIB. Considérée insoutenable au regard des ratios d’usage (dont notamment celui du service de la dette sur les exportations), le pays est éligible à l’Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) depuis 2001. Ayant mise en oeuvre plusieurs programmes de surveillance entre 2001 et 2006, le pays a exécuté un programme formel avec le FMI appuyé par une FEC (Facilité Elargie de Crédit) . Ce qui a permis au pays de pouvoir bénéficier d’un allègement du service de la dette de l’ordre de 59% pour une période de 40 années. Les ressources de l’IPPTE devraient être affectées à des dépenses prioritaires dans les secteurs sociaux ou autres secteurs prioritaires pour la lutte contre la pauvreté.

On observe ainsi une tendance décroissante du stock de la dette entre 1990 et 2012. Cette baisse s’explique par des annulations partielles, des remises de dettes et à des rééchelonnement, consécutifs aux retombés de l’IPPTE.

#### Graphique N°9: Evolution du stock de la dette en rapport avec le PIB

Source : Direction de la dette et FMI

Selon les prévisions de la Direction de la dette, le stock de la dette représentera 36% du PIB en 2015. Une baisse due aux allègements attendus dans le cadre de l’IPPTTE et aux prévisions de croissance du PIB qui atteindra 5% en terme réel en 2015.

Tableau N°6  : Evolution du stock de la dette (en millions de Fc)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1990 | 2003 | 2005 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | *Prev 2015* |
| Stock de la dette | 146 230 | 100 275 | 93 100 | 94 140 | 98 409 | 93 646 | 90 963 | *80 000* |

*Source : Direction de la dette, FMI*

Le stock de la dette publique extérieure (incluant les arriérés) à la fin de 2012 s’élevait à 90,963 milliards de FC contre 93,646 milliards de FC en décembre 2011, soit une diminution de 2,9% durant la période. Entre 2010 et 2012, le stock de la dette a diminué de 7,6%. Cette diminution s’explique par l’effet combiné des remboursements envers les différents créanciers, des allègements, des fluctuations des taux de change et sur les nouveaux emprunts. A partir de 2010, la dette publique extérieure de l'Union des Comores a connu une profonde restructuration suite à l’atteinte du point de décision en juin 2010 de l’Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés. Le pays a bénéficié des allègements intérimaires de la part des créanciers du Club de Paris , de la Banque mondiale d'environ 144,8 millions d'USD en valeur actuelle nette (VAN) à fin 2009. Par ailleurs, une a permis d’apurer les arriérés auprès de la BAD , ce qui a permis la reprise de la coopération avec la BAD.

Il convient de préciser que la Banque Mondiale/IDA, est de loin le premier créancier multilatéral de l’Union des Comores avec 43% du stock total, suivi du Fonds Africain de Développement (BAD/FAD) avec 11%, du Fonds Monétaire International (FMI) avec 4% et de la Banque Européenne d’Investissement (BEI) avec 0,2%.

Au niveau des bilatéraux membres du Club de Paris, la France est le premier créancier de l’Union des Comores, suivi de l’Italie avec respectivement 1,63% de part du stock de la dette bilatérale du Club de Paris.

Enfin, au niveau des bilatéraux non membres du Club de Paris, le Koweït (FKD) est le premier créancier de l’Union des Comores, suivi de l’Arabie Saoudite(FSD), avec respectivement 10 % et 5 % de la dette.

***Indicateur 8.12 :*** *Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services.*

De 1990 à 2012, la tendance du service de la dette est à la baisse et représente en moyenne 39% de la valeur des exportations de biens.

#### Graphique N°10: Evolution du service de la dette en % des exportations

*Source : Direction nationale de la dette, FMI*

Deux périodes marquent l’évolution du service de la dette : (1) de 1990 à 2009, le service de la dette dépassait 50% des exportations, excepté pour l’année 2003, considéré comme atypique, car la baisse du service de la dette rapporté aux exportations est imputable à l’augmentation exceptionnelle de la valeur des exportations de la vanille. (2) de 2009 à 2012, le service de la dette a connu une baisse significative due aux différentes annulations et remises partielles de la dette extérieure au titre de l’IPPTE. L’annulation en 2012 d’une partie de la dette comorienne correspond ainsi à une réduction de 59% du service de la dette comorienne sur une période 40 ans, d’un montant total de 176 millions de $.

## III.2 Situation de la mise en œuvre

***Capacité nationale de suivi et évaluation***

***Atouts***

La gestion de la dette aux Comores bénéficient aujourd’hui d’un certain nombre d’atouts qui n’existaient pas auparavant, il s’agit de :

* la création d’une direction nationale de la dette, chargée du suivi, et de la gestion de la dette publique.
* La création d’une cellule de suivi des réformes entreprises dans le cadre du programme FEC avec le FMI. Sa mission consiste à l’évaluation régulière des politiques, des réformes et la production des données statistiques, notamment celles concernant la dette.
* l’atteinte du point d’achèvement dans le processus IPPTE est aussi atout pour le pays pour pouvoir bénéficier des ressources de la dette destinées à financer les secteurs prioritaires des OMD.

***Faiblesses***

Parmi les faiblesses constatées, on peut citer quelques unes, notamment :

* l’absence d’une politique d’endettement en ligne avec la stratégie de développement
* l’insuffisance des capacités institutionnelles et humaines pour la gestion de la dette
* l’absence d’une base de données statistiques fiables sur la gestion de la dette et du service de la dette
* la gestion peu rigoureuse de la dette intérieure

***Efficacité et efficience des programmes et interventions***

Le suivi et l’évaluation de la dette sont assurés par la Direction de la dette, une institution nationale créée il y a cinq ans pour une meilleure gestion de la dette. La méthode utilisée est fondée sur des outils développées par le FMI dans le domaine. Compte tenu des capacités encore limitées de l’institution, il n’existe pas un suivi régulier de la dette par créancier ou par type de créance (bilatéral ou multilatéral). Un tel suivi permettrait de mieux projeter les services de la dette et les éventuelles annulations, rééchelonnement à négocier.

## III.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale

Le défi principal en matière de gestion de la dette est de maintenir un taux d’endettement soutenable au vu des exportations et de la croissance économique. La préoccupation est d’assurer le développement économique et social du pays, notamment la réalisation des OMD tout en sauvegardant la solvabilité du pays. Autrement dit, il s’agit d’assurer le financement du développement sans remettre en cause les acquis de l’IPPTE en matière de viabilité de la dette.

Les priorités retenues pour la réalisation de la cible 8C sont résumées dans le tableau ci après :

Tableau N° 7: Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8C

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Instruments** | **Priorités au niveau national** | **Priorités en matière de coopération internationale** |
| **National**   * Direction Nationale de la dette publique(DNDP) * Politique nationale de la dette : | * Renforcer les capacités de la Direction nationale de la dette * Proposer les éléments de définition de la politique d’endettement de l’Etat | * Assister la DNDP à mieux coordonner et à mieux contrôler des éléments de la politique d’endettement de l’Etat * Assister la partie nationale à une restructuration et à la mise en place d’une méthode de gestion de la dette. |
| **International**   * IPPTE * IADM (Initiative d’Allègement de la Dette Multilatérale) * Club de Paris | * Poursuivre les objectifs du FEC (Facilité Elargie de Crédit) * Affecter les fonds IPPTE aux secteurs sociaux * Négocier une annulation totale de la dette | * Accélérer la remise effective des dettes prévues dans l’IPPTE * Etudier la possibilité d’annulation de la dette totale et l’affectation des remboursements à des activités prioritaires des OMD |

***Source : Direction Nationale de la dette***

## III.4 Recommandations spécifiques et générales

* Les Comores doivent poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières afin de renforcer leur crédibilité
* Le pays doit se doter d’une politique nationale d’endettement
* Il y a nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et humaines de la Direction nationale de la dette
* Il y a lieu de poursuivre les efforts dans le cadre du programme FEC pour bénéficier des retombés effectifs liés à l’atteinte du point d’achèvement.
* négocier en commun accord avec les petits états insulaires une annulation de la totalité du stock la dette

Il faut noter qu’une annulation totale de la dette constitueraient un pas important de la communauté internationale vers la mise en place des conditions favorables à l’atteinte par Comores des OMD en 2015.

# IV Cible 8D :

# ***En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement***

***Indicateurs***

* ***Indicateur 8.13 :*** *Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement.*
* ***Indicateur non OMD :****Consommation en médicaments essentiels*
* ***Indicateur non OMD :*** *Consommation par tête de médicaments essentiels (en Fc constant)*

## IV.1 Analyse et tendance

L’accès aux médicaments essentiels à un coût abordable par tous est un élément important de lutte contre la pauvreté. Il est à rappeler que près de la moitié de la population (44,8%) vit sous le seuil de la pauvreté et n’a pas accès aux médicaments essentiels. C’est pourquoi les Comores ont fait de l’accès à ces médicaments et à faible coût une de ses priorités dans sa politique nationale de santé.

L’approvisionnement en médicaments essentiels est désormais de la responsabilité de la Centrale d’Achat des Médicaments Essentiels en Union des Comores (CAMUC) qui a comme mission principale de couvrir l’ensemble du territoire en besoins médicamenteux, anciennement connu sous le nom de la Pharmacie Nationale Autonome des Comores (PNAC). La vente des médicaments au public est assurée par 18 pharmacies dont 7 relevant de la CAMUC et 15 du secteur privé, ainsi qu’une centaine de dépôts illégaux sur le territoire national.

Le principal problème en terme d’accès est la pénurie fréquente des médicaments essentiels.

***Indicateur 8.13 :***  *Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement.*

La proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels est encore faible et poursuit une tendance à la baisse due aux problèmes d’approvisionnement.

L’accès par la population d’une façon durable aux médicaments essentiels est passé de 26% en 2009 à 10% en 2012. L’objectif du millénaire est de parvenir à 100% d’accessibilité de médicaments essentiels à la population.

#### Graphique N° 11 : Proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels

*Source : CAMUC et estimations faites pour l’étude*

***Indicateur:*** *Consommation en médicaments essentiels*

Le graphique 12 présente l’évolution ces dernières années de la consommation en médicaments essentiels. Contrairement aux attentes, on observe une tendance à la baisse de la consommation qui est passée de 735 millions de Fc en 2004 à 436 millions de Fc en 2012. Cette chute de la consommation n’est pas due à une baisse de la demande, mais plutôt à une incapacité de la principale structure d’approvisionnement (la PNAC) à pouvoir fournir les médicaments. Ces dernières années, on assiste à une demande de plus en plus croissante due à l’augmentation de la population et à l’intérêt de plus en plus grandissant attaché aux médicaments essentiels de la PNAC, à prix d’achat relativement abordable.

Les prévisions 2013 de consommation de médicaments essentiels sont en hausse, liées à l’injection d’une subvention de l’AFD 1 million d’euros à la CAMUC pour des achats de médicaments essentiels.

#### Graphique N° 12 : Evolution de la consommation en médicaments essentiels

*Source : CAMUC*

***Indicateur non OMD :*** *Consommation par tête de médicaments essentiels (en Fc constant)*

Cette baisse de l’offre en médicaments essentiels a engendré une baisse de la consommation par tête durant la période 2004 à 2012. (Graphique 13).

#### Graphique N° 13 : Evolution de la consommation en médicaments essentiels

*Source : CAMUC*

Nous constatons ainsi que la consommation par tête en médicaments essentiels est passée de 1029 Fc en 2004 à 399 Fc en 2012. Soit une baisse de 61%, de la consommation individuelle en l’espace de 8 ans. Une hausse de la consommation par tête est prévue en 2013, due à une augmentation de stock de la CAMUC à hauteur de 1 millions d’euros.

***De la PNAC à la CAMUC***

La CAMUC est une centrale d’achat créée par une association regroupant différentes personnalités morales et physiques, notamment : des établissements hospitaliers, des organismes non gouvernementaux, des pharmaciens et des spécialistes de médicaments. La CAMUC est née après la liquidation de la PNAC qui est tombé en faillite. Contrairement à l’ancienne structure, la CAMUC n’est pas une entreprise publique ; elle est structure privée autonome qui a une mission de vendre des médicaments moins chers et accessibles à la population. Tout en étant autonome dans sa gestion, la CAMUC est soumise à la régulation des prix et de qualité

## IV.2 Situation de la mise en œuvre

***Capacité nationale de suivi et évaluation***

***Atouts***

On dénombre un certain nombre d’atouts dans la mise en œuvre de la politique nationale d’accès aux médicaments essentiels dont les suivants :

* Une demande de plus en plus croissante avec l’augmentation de la population : l’existence d’une centrale d’achat contribuera à l’augmentation de l’accès par la population aux médicaments essentiels.
* l’existence des dépôts et pharmacies villageoises permettent d’approvisionner les populations les plus reculées.
* L’utilisation des médicaments essentiels par la population constitue un atout pour le développement du secteur.

.

***Faiblesses***

Parmi les faiblesses du secteur, on peut citer les suivantes :

* le manque de capacités de gestion de la structure principale d’approvisionnement
* l’insuffisance des capacités de stockage dans les différents dépôts
* le manque d’indicateurs de pilotage
* le manque d’organisation en interne (organisation interne informelle)
* l’absence de prévisions sur les besoins futurs en consommation

***Efficacité et efficience des programmes et interventions***

L’ancienne PNAC avait un statut d’entreprise publique sans but lucratif. Sa mission de distribution de médicaments à faible prix l’avait souvent amené à subir des pertes d’exploitation. Toutefois, il avait été prévue une subvention de l’Etat qui malheureusement n’a jamais été versée en totalité. Sa stature d’entreprise publique ne lui offrait pas l’occasion de bénéficier des financements extérieurs. A part les renforcements de capacités du personnel et d’octroi ponctuel de matériels, il n’existait pas des financements réguliers de la l’ancienne PNAC. Des possibilités de financement s’offrent à la nouvelle structure  la « CAMUC », qui est une association de statut privé.

***Mécanismes de financement et durabilité des progrès réalisés et des stratégies déployées***

L’autofinancement de la PNAC comme mécanisme de financement a très mal fonctionné, ce qui l’a conduit à la faillite. En appliquant le même coefficient multiplicateur depuis plusieurs années au prix d’achat des produits pharmaceutiques, l’ancienne PNAC réalisait des pertes sans le savoir. Ce qui a mis à mal son mécanisme d’autofinancement.

L’absence d’un plan de gestion prévisionnelle n’a pas permis la durabilité des activités de l’ancienne structure.

## IV.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale

Le défi majeur aujourd’hui dans ce secteur est la reprise normale des activités d’approvisionnement et de distribution des médicaments essentiels au bénéfice de la population et à moindre coût. Comment relancer durablement les achats et les ventes de médicaments essentiels sans subir des pertes structurelles et en appliquant un prix accessible à tous ?

Les priorités retenues pour la réalisation de la cible 8D sont résumées dans le tableau ci après :

Tableau N° 8 : Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8D

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Instruments** | **Priorités au niveau national** | **Priorités en matière de coopération internationale** |
| **National**   * Politique nationale de médicaments essentiels * CAMUC * Pharmacies villageoises * Dépôts de médicaments | * Elaborer une politique nationale d’accès aux médicaments essentiels. * Identifier les priorités permettant l’augmentation de l’accès au médicament * Augmentation des capacités de stockage * Etendre les pharmacies villageoises aux villages nantis | * Appuyer la partie nationale pour l’élaboration d’une politique nationale et pour la formulation des priorités. * Financer les programmes prioritaires d’augmentation de stock et d’extension de pharmacies villageoises. |
| **International**   * Fournisseurs en médicaments * Prix mondial de médicaments | * Prospection des fournisseurs suivant la qualité/prix * Regroupage avec d’autres pays de la région des commandes (importations) pour réduire le coût donc les prix à la consommation | * Apporter une assistance dans le choix des fournisseurs de qualité et à meilleur prix |

***Source : CAMUC (Centrale d’achat des Médicaments en Union des Comores)***

## IV.4 Recommandations spécifiques et générales

Un meilleur accès aux médicaments essentiels par une grande partie de la population passe par une meilleure gestion de la CAMUC (organe en charge de l’approvisionnement des Comores en médicaments essentiels). Les recommandations ici présentées reprennent celles déjà proposées au cours des différentes missions d’évaluation de l’ancienne PNAC. Il s’agit des recommandations suivantes :

* Se conformer aux bonnes pratiques de distribution pharmaceutiques
* Faire de la prospection et de la prévision clients
* Analyser la force de vente : produits et clients
* Faire du marketing : structures – populations – chefs religieux
* Agrandir la capacité de stockage des produits à la CAMUC
* Faire du lobbying politique
* Asseoir et renforcer une meilleure visibilité dans l’organisation interne
* Planifier le budget en fonction des besoins préalablement identifiés et validés.
* Multiplier les pharmacies villageoises

# V Cible 8E :

# ***En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous***

***Indicateurs***

* ***Indicateur 8.14 :*** *Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants*
* ***Indicateur 8.15 :*** *Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants*
* ***Indicateur 8.16 :****Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants*

## V.1 Analyse et tendance

***Indicateur 8.14 :*** *Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants*

Le nombre de lignes fixes est passé de 16 667 à 23 542 entre 2005 et 2012. Soit une croissance annuelle de l’ordre de 5%. Bien que positif, la croissance du nombre d’abonnés au téléphone fixe n’est pas aussi forte qu’auparavant. Avec l’avènement de la téléphonie mobile, les abonnés au fixe évoluent très peu.

Tableau N° 9 : Evolution du nombre des abonnés au téléphone fixe

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2005 | 2009 | 2012 | prév 2015 |
| Abonnés à une ligne fixe | 16 667 | 20 810 | 22 386 | 27 000 |
| Taux de croissance annuel du nombre des abonnés |  | 6% | 2% | 6% |

*Source SG consultants*

Si la tendance actuelle se poursuit, on projette à 27 000, le nombre d’abonnés au téléphone fixe en 2015.

En proportion à la population (Graphique N° 13), le nombre d’abonnés au ligne fixe est passé de 2,8 abonnés à 3,3 abonnés pour 100 habitants entre 2005 et 2012. Les prévisions de 2015 indiquent 3,4 abonnés pour 100 habitants. Ces chiffres sont largement en dessous des normes requises à l’échelle africaine à savoir 50 lignes fixes pour 100 habitants. On est aussi éloigné de l’objectif à 2015 qui est de 20 abonnés pour 100 habitants.

#### Graphique N° 14 : Nombre de lignes fixe pour 100 habitants

*Source Anrtic*

***Indicateur 8.15 :*** *Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants*

Le nombre d’abonnés au téléphone mobile introduite aux Comores en 2004 a évolué très rapidement, au point de rattraper le nombre d’abonnés au téléphone fixe. Avec une croissance annuelle de 48%, la téléphonie mobile gagne une plus large audience .

Tableau N° 10 : Evolution du nombre des abonnés au téléphone mobile

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2005 | 2009 | 2012 | prév 2015 |
| Abonnés à une téléphonie mobile | 16 065 | 122 191 | 230 000 | 400 000 |
| Taux de croissance annuel du nombre d’ abonnés |  | 66% | 23% | 20% |

*Source SG consultants*

En huit années d’existence, le nombre d’abonnés au téléphone mobile est passé de 0 à 250 000 personnes.

En terme de proportion, le nombre d’abonnés au téléphone mobile est passé de 2,7 personnes à 34,5 personnes pour 100 habitants en l’espace de 7 ans. (graphique 14).

#### Graphique N° 15 : Nombre de téléphones mobiles pour 100 habitants

*Source SG consultants*

Si la tendance actuelle persiste, en 2015, plus de la moitié de la population comorienne (51%) sera en possession d’un téléphone mobile. On est encore loin de l’Objectif à 2015 qui est de 50 abonnés pour 100 habitants.

***Indicateur 8.16 :*** *Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 1000 habitants*

Actuellement, le nombre d’abonnés à internet est d’environ 5000. La croissance annuelle moyenne est d’environ 6% sur la période 2005 à 2012. Ce chiffre ne concerne que les abonnés à Comores Télécom. Cet effectif cache une réalité tout autre en terme d’utilisateurs internet. En effet, avec l’émergence du WIFI, et d’autres systèmes d’abonnement collectifs, tels que les cyber café, les le nombre d’utilisateurs à internet ne cesse d’augmenter. Toutefois le chiffre exact n’est pas connu à défaut d’avoir réalisé une enquête en ce sens auprès de la population bénéficiaire.

Tableau N° 11 : Evolution du nombre des abonnés à internet

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2005 | 2009 | 2012 | prév 2015 |
| Abonnés à l’internet | 3 385 | 4 169 | 6 000 | 8 635 |
| Taux de croissance annuel du nombre d’ abonnés |  | 5% | 13% | 13% |

*Source : Anrtic*

Le nombre d’abonnés pour 1000 habitants, est assez faible. Il est passé de 5,6 abonnés pour 1000 habitants en 2005 à 6,9 pour mille en 2012. Si la tendance persiste, le nombre d’abonnés pour 1000 habitants serait de 8,9 en 2015. On est encore loin de l’objectif à 2015 qui est de 100 abonnés pour 1000 habitants.

Les abonnés à internet sont confrontés actuellement à une censure de la part de la société Comores Télécom (société qui détient le monopole des Télécommunications aux Comores) pour l’accès aux systèmes de communications gratuites comme Skype, et autres communications type VoIP. La raison en est la perte subie par la société de l’abandon par la population des téléphonies classiques. Une situation qui ne va pas favoriser l’augmentation rapide telle que ciblée dans les OMD, de la proportion de la population ayant accès à internet.

#### Graphique N° 16 : Nombre d’abonnés à internet pour 1000 habitants

Source : Anrtic

## V.2 Situation de la mise en œuvre

***Capacité nationale de suivi et évaluation***

Les outils services de télécommunications sont gérés par une société d’Etat Comores Télécom qui détient le monopole. Cependant la régulation relève de l’ANRTIC (Agence Nationale de Régulation des Télécommunications de l’Information et de la Communication). Malgré l’existence d’une loi de privatisation de Comores Télécom, la société demeure publique et qu’aucune concurrence dans le domaine des télécommunications n’existe encore aux Comores. Le chiffre d’affaire de la société avoisine les 20 milliards de Fc par an. La société accuse un sureffectif de personnel et soumise à une gestion peu rigoureuse.

***Atouts***

* Beaucoup d’investissements ont été réalisés sur fonds propres
* La quasi-totalité du territoire est couvert par le réseau de télécommunication
* Les dépenses des ménages en communications sont en constante augmentation
* La petite taille du pays facilite la couverture de la communication et le ravitaillement en équipement nécessaire
* La télécommunication figure parmi les secteurs dont le pays envisage de libéraliser dans le cadre régional

***Faiblesses***

* Mauvaise gestion (dépense du personnel dépassant les normes)
* Coût élevé par rapport à la moyenne de la région, en communication téléphonique et à internet
* Mauvaise réception des réseaux mobiles dans certains endroits reculés
* Mauvaise qualité de connexion à internet, malgré l’installation récente des câbles de fibre optique

***Efficacité et efficience des programmes et interventions***

Comores Télécom est la seule entreprise publique actuellement en mesure d’autofinancer ses investissements sur fonds propres. Près de 2 milliards de Fc sont investis chaque année pour les équipements et autres dépenses en capital. Toutefois, le coût des communications est exorbitant.

***Mécanismes de financement durabilité des progrès réalisés et des stratégies déployées***

Le mécanisme d’autofinancement tient pour le moment du fait que la société détient un monopole dans l’ensemble des produits de communication. Mais ce mécanisme ne pourra être durable qu’avec l’avènement de la concurrence régionale et internationale, dont les engagements sont prêts.

## V.3 Défis et priorités, notamment en matière d’aide et de coopération internationale

Le défi prioritaire est l’amélioration de la qualité des services de communication et la baisse des prix d’accès pour permettre à une grande proportion de la population de pouvoir y accéder.

Les priorités retenues pour la réalisation de la cible 8E sont résumées dans le tableau ci après :

Tableau N° 12 : Instruments et priorités pour la réalisation de la Cible 8E

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Instruments** | **Priorités au niveau national** | **Priorités en matière de coopération internationale** |
| **National**   * Comores Télécom * Politique nationale en matière d’accès aux TIC | * Mettre en œuvre la loi de privatisation de Comores Télécom * Identifier les mesures et investissements utiles pour plus d’accès aux TIC. * Mettre en œuvre des mesures et investissements nécessaires pour l’accès à moindre coût des communications | * Appuyer la partie nationale à l’identification des mesures et investissements prioritaires. * Faciliter la mobilisation des fonds nécessaires au financement des activités prioritaires en vue d’un meilleur accès en communication |
| **International**   * SFI * Opérateurs spécialisés dans les télécommunications | * En coopération avec le SFI, ouvrir le secteur des télécommunications à la concurrence | * Solliciter l’appui des sociétés internationales dans le cadre de l’ouverture du secteur des télécommunications à la concurrence |

***Source : Anrtic, rapport SG Group, lois et textes réglementaires sur Comores Télécom***

## V.4 Recommandations spécifiques et générales

Pour parvenir à un meilleur équilibre qualité/prix des services liés aux nouvelles technologies de l’information et de télécommunication, il y a lieu de mettre en application la loi de la privatisation de la société et de libéraliser le secteur. Ce qui permettrait d’améliorer les services actuels et d’accroître le taux d’accès aux services de télécommunications en réponse à la cible 8E des OMD.

Par ailleurs, il y a lieu d’optimiser l’utilisation des câbles de fibre optique pour améliorer les services actuels de l’internet.

# Conclusion

Les Comores sont à deux ans de l’échéance fixée par les nations unies pour l’atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. L’OMD 8 constitue en quelque sorte l’ossature des sept autres OMD en ce sens que c’est dans cet OMD que sont définies les moyens pour atteindre les sept autres OMD. Cinq cibles appartenant à l’OMD 8 ont été analysés au cours de cette étude et il ressort les conclusions suivantes.

En ce qui concerne la cible 8A sur *« la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire »*, les Comores sont un pays ouverts vers l’extérieur avec un taux d’ouverture de 57% en 2012. Ce taux pourrait atteindre 81% en 2015 si la tendance actuelle se poursuit. Toutefois l’importance de cette ouverture avec l’extérieur est déterminée principalement par les importations, dont le taux de couverture par les exportations n’a été que 7% en 2012.

Par la faiblesse de ses exportations, le libre échange avec le reste du monde dans le cadre des intégrations régionales et sous régionales ne bénéficient pas beaucoup l’économie comorienne pour le moment.

Pour ce qui est de la cible 8B qui correspond à *« Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés »,* la mobilisation des ressources mondiales en faveur des Comores est en constance baisse. Ce qui est contraire aux recommandations des nations unies en faveur des petits états insulaires et aux résolutions en faveur des Etats fragiles (dernière évaluation de la déclaration de Paris). La proportion de l’Aide Publique au développement est passée de 46% du PIB en 1990 à 13% en 2012. Une situation qui compromet le financement des OMD, dont le coût annuel est estimé à 3,5 fois le PIB.

En ce qui concerne la cible 8C qui vise à *« traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme »*, l’atteinte du point d’achèvement en décembre 2012 a entrainé un allègement de la dette comorienne, qui va permettre à l’affectation du montant correspondant à des activités prioritaires de développement.

En ce qui concerne la cible 8D qui consiste à *« Rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement, en coopération avec l'industrie pharmaceutique »* , la situation des Comores est assez préoccupante : malgré une demande forte de la population, l’offre des médicaments essentiels n’a cessé de baisser ces dernières années. Pour cause, une mauvaise gestion de la structure chargée de l’approvisionnement. Une nouvelle structure dénommée CAMUC a été créée.

Enfin pour ce qui est de la cible 8E qui correspond à *« Faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous, en coopération avec le secteur privé »*, les Comores ont connu un développement rapide de la téléphonie mobile. Passant de 2,7 pour 100 habitants en 2005 à 34,5 pour 100 habitants en 2012. Ce qui n’est pas le cas pour l’internet où le nombre d’abonnés ne dépasse pas 1 pour 100 habitants. Il faut aussi souligner que la gestion des nouvelles technologies de l’information et de la communication est du domaine public, en ce sens que c’est une entreprise publique qui détient le monopole. Le prix à la consommation est relativement élevé comparé à d’autres pays riverain.

# Bibliographie

Direction du Commerce extérieur, *«Aide mémoire sur le régime du commerce extérieur »,* 2012

Délégation en Charge de l’économie et des privatisations, *"**Rapport APE Pour le Développement – Comores »*, Mai 2013

Direction du Commerce extérieur, *« Le cadre intégré en général »,* Compte rendu de la réunion du 25 mai 2011

Direction du Commerce extérieur, « *Document de Politique Commerciale des Comores* », Février 2013

CNUCED « *Guide de l’investissement aux Comores : Opportunités et conditions* », 2011

Direction du Commerce extérieur, « *Étude diagnostique de l’intégration commerciale* », décembre 2007

Union des Comores/ PNUD-CIR, « *Projet de Loi relative à la concurrence en Union des Comores*», 2011

Union des Comores *« RAPPORT DES COMORES 2013, POUR LA COMMUNICATION DES RAPPORTS CONCERNANT LES DÉCISIONS DU CONSEIL ET LES PROGRAMMES DU COMESA »*, 2013

Direction Nationale de la dette *« RAPPORT SUR LA DETTE PUBLIQUE A FIN DECEMBRE 2012 », Juin 2013*

Direction Nationale de la dette *« Situation Dette 2000, 2009, 2010, 2011* », 2013

Ministère de la Santé, *« POLITIQUE NATIONALE DE SANTE 2005 – 2015 (version révisée) »*, Août 2012

PNAC, *« Partenariat PNAC – CHMP : Rapport de mission phase 3 »,* 2008

Commissariat Général au Plan, *« Exécution PIP :2003 ; 2005 ; 2009 ; 2012 »*, 2013

IFC, *« Rapport de mission sur le Plan social à Comores Télécom »*, septembre 2012

Union des Comores / PNUD : *« Rapport National 2003 sur les objectifs du millénaire »*, 2004

Union des Comores / PNUD : *« Rapport National 2005 sur les objectifs du millénaire »*, 2006

Union des Comores / PNUD : *« Rapport National 2009 sur les objectifs du millénaire »*, 2010

PNUD, *« Rapport OMD 2013 : sécurité alimentaire en Afrique* », 2013

Cameroun *«Rapport National 2010 sur les objectifs du millénaire »*, 2011

Congo *« Rapport National 2010 sur les objectifs du millénaire »*, 2011

Burkina *« Rapport National 2010 sur les objectifs du millénaire »*, 2011

Maroc *« Rapport National 2009 sur les objectifs du millénaire »,* 2010

Niger *« Rapport National 2010 sur les objectifs du millénaire »*, 2011

PNUD, *« MDG : Trend Analysis Template for MDGRs »*, 2009

|  |
| --- |
| Groupe des Nations Unies pour le Développement *« Additif à la 2ème Note d'Orientation sur les Rapports Pays sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement****»,*** Novembre 2009 |